

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1<sup>ER</sup> AVRIL 2019  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

36. *Fourniture et installation d'une clôture à mailles de chaînes*

*Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

51. *Transaction quittance – dossier 500-17-093534-165*  
*Autorisation de signature*

52. *Règlement 534-73 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier une interdiction de stationnement sur la rue de la Petite Prairie*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Localisation des terrains acquis de Péтромont
- Explication sur le concept d'emprunt temporaire
- Objets visés par l'adoption du projet de règlement 709-7
- Objet de la modification apportée au règlement 886
- Détail des plantations autorisées par l'entente avec Nature-Action Québec
- Demande de mise sur pied de transport en commun jusqu'à la station du REM sur la Rive-Sud
- Usage conditionnel au 234 et 300, rue du Saint-Laurent

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2019-121**

**Approbation procès-verbal  
Séance générale 11 mars 2019**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 11 mars 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2019-122 Procès-verbaux de correction – Résolutions 2019-092 et 2019-101  
Séance générale du 11 mars 2019**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les erreurs cléricales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de correction des résolutions numéros 2019-092 et 2019-101.

ADOPTÉE.

**2019-123 Approbation des comptes – Mars 2019**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mars 2019 :

**Fonds d'administration :** 2 044 415.10 \$

(Chèques numéros 32370 à 32523, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques incluant les chèques annulés numéros 32502 et 32453 pour un montant de 3 652.76 \$.)

328 916.32 \$

**Fonds des dépenses en immobilisation :**

(Chèques et dépôts directs numéros 2977 à 2980 et paiements directs.)

*Certificat du trésorier numéro 3191.*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2019-08 Règlement 631-41 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications aux annexes B section Finances et administration et I section urbanisme et environnement**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-41 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de

Varennnes afin d'apporter des modifications aux annexes B section Finances et administration et I section urbanisme et environnement.

**A-2019-09 Règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zone I-207, I-208 et I-227**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zone I-207, I-208 et I-227.

**2019-124 Adoption – Premier projet de règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement et l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zone I-207, I-208 et I-227**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement et l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zone I-207, I-208 et I-227 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2019-10 Règlement 709-7 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines précisions relatives aux normes des voies d'accès prioritaires, des raccords-pompiers et aux constructions inachevées, délabrées et endommagées**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 709-7 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines précisions relatives aux normes des voies d'accès prioritaires, des raccords-pompiers et aux constructions inachevées, délabrées et endommagées.

**2019-125 Adoption – Projet de règlement 709-7 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines précisions relatives aux normes des voies d'accès prioritaires, des raccords-pompiers et aux constructions inachevées, délabrées et endommagées**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 709-7 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines précisions relatives aux normes des voies d'accès prioritaires, des raccords-pompiers et aux constructions inachevées, délabrées et endommagées.

ADOPTÉE.

**2019-126 Adoption – Règlement 547-7 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de signalisation sans modifier la liste des voies de circulation prohibées**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 547-7 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de signalisation sans modifier la liste des voies de circulation prohibées.

ADOPTÉE.

**2019-127 Adoption – Règlement 707-116 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les services d'entreposage dans les zones I-207, I-208 et I-227**

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-116 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les services d'entreposage dans les zones I-207, I-208 et I-227.

ADOPTÉE.

**2019-128 Adoption – Règlement 808-6 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation »**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 808-6 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation ».

ADOPTÉE.

**2019-129 Adoption – Règlement 896 établissant un programme d'aide financière pour l'accessibilité universelle des bâtiments commerciaux et de services**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 896 établissant un programme d'aide financière pour l'accessibilité universelle des bâtiments commerciaux et de services.

ADOPTÉE.

**2019-130 Adoption – Règlement 897 décrétant l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 700 000 \$ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 897 décrétant l'agrandissement et la mise aux normes de la caserne et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 700 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2019-131 Modification du règlement 862 décrétant la construction d'une nouvelle route industrielle afin d'augmenter la dépense de 400 000 \$ sans en augmenter l'emprunt**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement 862 décrétant la construction d'une nouvelle route industrielle et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour en acquitter le coût soit amendé comme suit :

1. Par le remplacement de son titre par le titre suivant :  
« Règlement 862 décrétant la construction d'une nouvelle route industrielle et décrétant à cette fin une dépense de 3 400 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$ pour en acquitter le coût ».
2. Par le remplacement de la somme de « 3 000 000 \$ » par la somme de 3 400 000 \$ » à ses articles 2 et 3.
3. Par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit à son article 5 :  
« Le Conseil est de plus autorisé à affecter à la dépense la somme de 400 000 \$ provenant des surplus accumulés libres du fonds d'administration général. ».
4. Par le remplacement de son Annexe A par l'Annexe A jointe aux présentes.

ADOPTÉE.

**2019-132      Modification du règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et afin d'apporter certaines corrections et précisions**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût soit amendé comme suit :

1. Par le remplacement de la date du « 5 novembre 2018 » par la date du « 10 décembre 2018 » à son second considérant.
2. Par le remplacement du membre de phrase « Lot 76-16P, 613P, 76P, 75P (Stationnement rue d'Youville) » par le membre de phrase « Lot 76-13P, 613P, 76P, 75P et 75P (Stationnement rue d'Youville) » à son annexe A.
3. Par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit à son article 2 :  
« Copie des fiches d'évaluation foncières des lots et parties de lots concernés est jointe en annexe C des présentes pour en faire partie intégrante. ».
4. Par l'ajout audit règlement de l'annexe C joint aux présentes.

ADOPTÉE.

**2019-133      Règlement numéro 885  
Divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 4 000 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2019-134      Règlement numéro 893  
Travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues  
Guèvremont et Saint-André  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 3 105 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2019-135      Règlement numéro 894  
Travaux de reconstruction partielle avec gainage des rues Le Brodeur et  
du Parc  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 894 décrétant des travaux de reconstruction partielle avec gainage des rues Le Brodeur et du Parc cet décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant 1 715 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 715 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2019-136**

**Règlement numéro 895  
Divers travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 895 décrétant divers travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 500 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2019-137**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-048  
Construction d'un bâtiment principal  
12, rue Saint-Eugène**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-02-11 du 6 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-048 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 12, rue Saint-Eugène, le tout, tel que présenté sur le plan concept de Jonathan Nantel, dossier 231-18, déposé à la Ville le 5 mars 2019.

Le bâtiment est sis au 12, rue Saint-Eugène sur le lot 77-6 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-633.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-138      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-024**  
**Transformation du bâtiment principal**  
**55, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-03-23 du 6 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marci APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-024 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 55, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de François Lévesques, dossier « résidence 55 rue Ste-Anne », en date du 1<sup>er</sup> février 2019, conditionnellement à ce que les portes situées sur le mur avant soient de la même couleur.

Le bâtiment est sis au 55, rue Sainte-Anne sur le lot P-62-1 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-139      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-033**  
**Permettre la restauration du mur de pierres du bâtiment principal**  
**1630, chemin de la Rivière-aux-Pins**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-03-30 du 6 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-033 afin de permettre la restauration du mur de pierres du bâtiment principal sis au 1630, chemin de la Rivière-aux-Pins, le tout, tel qu'existant, conditionnellement à ce qu'aucune modification à l'apparence du bâtiment ne soit apportée.

Le bâtiment est sis au 1630, chemin de la Rivière-aux-Pins sur le lot P-287-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-212.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention*

**2019-140 Demandes d'approbation dérogations mineures no 2019-002 et 2019-023  
Permettre la construction d'un pavillon de jardin d'une superficie et  
d'une hauteur que celles autorisées  
24, rue de la Presqu'Île**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures présentées par le requérant afin de permettre la construction d'un pavillon de jardin d'une superficie supérieure et d'une hauteur supérieure à celle autorisée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-01-06 du 16 janvier 2019 et de la résolution CCU 2019-03-29 du 6 mars 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser lesdites demandes;

CONSIDÉRANT que des avis ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 11 mars 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement auxdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019-002 afin de permettre la construction d'un pavillon de jardin aux dimensions de 36 m<sup>2</sup> alors que le règlement autorise une superficie maximale de 20 m<sup>2</sup>, le tout, tel que présenté sur les plans concept de la compagnie Decko, dossier « 24 de la Presqu'Île », déposés à la Ville en date du 8 novembre 2018 et la dérogation mineure n° 2019-023 afin d'autoriser d'une hauteur de 4.4 mètres alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 4 mètres, le tout, tel que présenté sur les plans concept de la compagnie Joyal Design, dossier « Poolhouse, rue de la Presqu'Île », déposés à la Ville en date du 12 février 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 6 002 858 du cadastre du Québec dans la zone H 643.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; localisation en zone agricole des terrains, possibilité d'y construire des résidences, proximité avec un terrain exproprié dans le passé par la Ville de Varennes*

**2019-141 Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-019  
Permettre la réduction de la largeur de deux lots projetés  
2848, rang de Picardie**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la réduction de la largeur de deux lots projetés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-03-28 du 6 mars 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 11 mars 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019-019 afin de permettre la réduction de la largeur de deux lots projetés ayant une largeur de 21.95 mètres et de 22.24 mètres alors que le règlement de lotissement prévoit que la largeur minimale d'un lot doit être de 25 mètres, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Gustave Guilbert, dossier 401065-0150-0010-4, déposés à la Ville en date du 22 janvier 2019.

Le terrain porte les numéros de lot P-141 et P-142 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-302.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention*

**2019-142**

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-011  
Permettre la réduction de la marge arrière  
234, rue du Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la réduction de la marge arrière à 7.31 mètres alors que le règlement prévoit une marge arrière minimale de 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-02-18 du 6 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 mars 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019-011 afin de permettre la réduction de la marge arrière à 7.31 mètres alors que le règlement prévoit une marge arrière minimale de 7.5 mètres, le tout, tel que présenté sur le plan concept de Jean-Luc Léger, dossier « RSM10400044-14 », minute 26 070, déposés à la Ville en date du 28 janvier 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 92-850 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-520.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention*

**2019-143**

**Usage conditionnel 2019-010  
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire  
234, rue du Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 234, rue du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 11 mars 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019-03-24 du 6 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2019-010 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 234, rue du Saint-Laurent, le tout, tel que présenté sur le plan concept de Sylvain Tanguay, dossier 23012019, déposé à la Ville en date du 3 mars 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 92-850 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-520.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention*

**2019-144**

**Usage conditionnel 2018-127  
Régulariser la présence d'un logement complémentaire  
130, rue Malo**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de régulariser la présence d'un logement complémentaire au 130, rue Malo;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 11 mars 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019-03-25 du 6 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2018-127 afin de régulariser la présence d'un logement complémentaire sis au 130, rue Malo, le tout, tel que présenté sur les plans

concept de la compagnie Plan Image, dossier PA-18036, déposé à la Ville au mois de janvier 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 6 006 741 du cadastre du Québec, dans la zone H-473.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; nombre total de logements complémentaires autorisés sur le territoire, crainte quant au manque de quiétude dû à l'augmentation de logements complémentaires, désaccord avec l'implantation de ce logement complémentaire*

**2019-145      Usage conditionnel 2019-031  
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire  
300, rue du Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 300, rue du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 11 mars 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019-03-27 du 6 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2019-031 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 300, rue du Saint-Laurent, le tout, tel que présenté sur les plans concept de la compagnie Plan Design, dossier « aménagement du sous-sol Job 385 », déposé à la Ville le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 92-621 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-520.

ADOPTÉE.

**MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2019-146      Location de véhicules pour 2019 avec option de reconduction pour (1) an en 2020**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la location de véhicules pour 2019 avec option de reconduction pour (1) an en 2020;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Location Discam Inc. pour la location de véhicules pour 2019 avec option de reconduction pour (1) an en 2020, pour un montant de 33 479.80 \$ taxes incluses pour l'année 2019.

*Certificat du trésorier numéro 3193.*

ADOPTÉE.

**2019-147      Nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour 2019 (avec option de reconduction en 2020)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour 2019 (avec option de reconduction en 2020);

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Fosse Septique Sanibert Inc. pour le nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour 2019 (avec option de reconduction en 2020), pour un montant de 12 387.98 \$ taxes incluses pour l'année 2019.

*Certificat du trésorier numéro 3192.*

ADOPTÉE.

**2019-148      Fourniture et transport d'asphalte en 2019**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport d'asphalte en 2019;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 25 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et le transport d'asphalte en 2019 à la firme Tech Mix pour les items 1, 2, 3 et 5 du bordereau et à la firme Pavages Varennes pour les items 4, 6, 7 et 8 du bordereau.

Le total des 2 mandats, selon les prix unitaires présentés aux bordereaux de soumissions, ne pourra en aucun cas excéder 99 999 \$ taxes incluses; de plus, ces mandats ne pourront en aucun cas excéder deux (2) ans, selon la première éventualité.

*Certificat du trésorier numéro 3201.*

ADOPTÉE.

**2019-149 Fourniture de terre et de sable pour les terrains municipaux en 2019 avec option de reconduction en 2020**

CONSIDÉRANT les recherches de prix effectuées;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 25 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de terre et de sable pour les terrains municipaux en 2019 avec option de reconduction en 2020 auprès du fournisseur Matériaux Paysagers Savaria Ltée pour les items 1, 4 et 5 des bordereaux de proposition de prix, pour un montant de 28 130.94 \$ incluant les taxes pour 2019 et auprès du fournisseur Décorome Inc. pour les items 2, 3 et 6 des bordereaux de proposition de prix, pour un montant de 10 859.95 \$ incluant les taxes également pour 2019.

*Certificat du trésorier numéro 3199.*

ADOPTÉE.

**2019-150 Travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2019**

CONSIDÉRANT les recherches de prix effectuées;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 25 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2019 auprès du fournisseur Paysagiste G.E.B., pour un montant de 25 639.34 \$ incluant les taxes, conditionnellement à ce que Paysagistes G.E.B. fasse parvenir un dépôt de garantie sous forme de chèques visés ou de cautionnement d'exécution de 5% avant le début des travaux, tel que mentionné au point 3 de la Fiche technique de la recherche de prix.

*Certificat du trésorier numéro 3200.*

ADOPTÉE.

**2019-151 Nettoyage de conduites d'égouts sanitaires et pluviales**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 7 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires et pluviales auprès du fournisseur Groupe ADE Inc., pour un montant de 58 221.62 \$ incluant les taxes et d'approuver le transfert budgétaire ci-joint.

*Certificat du trésorier numéro 3195.*

ADOPTÉE.

**2019-152 Inspection télévisée de conduites d'égouts sanitaires et pluviales**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 7 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'inspection télévisée de conduites d'égouts sanitaires et pluviales auprès de la firme Essa-Tech., pour un montant de 43 305.33 \$ incluant les taxes et d'approuver le transfert budgétaire ci-joint.

*Certificat du trésorier numéro 3195.*

ADOPTÉE.

**2019-153 Programme de réparation de bordures et trottoirs en 2019  
Rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2019;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT la réserve contractuelle émise par la Ville, laquelle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que les prix obtenus dépassent largement notre estimation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et qu'à cet effet le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

ADOPTÉE.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2019-154      Acte de vente – Pétromont  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Pétromont et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

D'affecter la dépense au règlement 884.

*Certificat du trésorier numéro 3202.*

ADOPTÉE.

**2019-155      Entente – Tous les jours et Nature-Action Québec – Plantation de  
8 892 arbres au parc Saint-Charles et engagement de les conserver pour  
80 ans  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaéтан Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre Tous les jours, Nature-Action Québec et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2019-156      Utilisation de la rampe de mise à l'eau pour la saison 2019  
Autorisation aux institutions gouvernementales et publiques**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise les institutions suivantes à accéder gratuitement à l'aire de mise à l'eau pour la saison 2019 :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Université du Québec à Montréal (UQAM);
- Garde Côtière canadienne (Pêche et Océans Canada);
- Environnement Canada.

ADOPTÉE.

#### **2019-157 Transferts budgétaires pour mars 2019**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 540 751.00 \$ pour mars 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 20 mars 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

#### **2019-158 Accès au réseau express métropolitain**

ATTENDU qu'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée le 14 mars 2019;

ATTENDU que lors de cette séance d'information, il a été dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable;

CONSIDÉRANT que cette situation touche particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, sont celles qui sont directement impactées;

CONSIDÉRANT que la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisqu'elle se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;

CONSIDÉRANT que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'Ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, dans l'Est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au président de CDPQ Infra, M. Michael Sabia, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, à la députée de Verchères, Mme Suzanne Dansereau, à la mairesse de la Ville de Brossard, Mme Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, Mme Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, Mme Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, M. Paul Côté, au directeur général D'EXO, M. Sylvain Yelle et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne Sud de Montréal.

ADOPTÉE.

**2019-159 Périimètre de résidence des pompiers – Modification**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite élargir le bassin de candidats pour occuper le poste de pompier;

CONSIDÉRANT les évaluations faites par la Direction du Service de sécurité incendie en ce qui a trait au temps de réponse, ainsi que l'entente intervenue avec les membres de l'exécutif syndical;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE délimiter la limite Ouest du périmètre de résidence des pompiers de la Ville de Varennes par un rayon de 8 km à partir de la caserne ET un maximum de 10 minutes de transport selon le trajet établi par Google Maps.

ADOPTÉE.

**2019-160 Comité de retraite, Comité des finances et Régie intermunicipale de l'eau potable  
Nomination**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme madame la conseillère Geneviève Labrecque au sein du Comité de retraite, du Comité des finances ainsi que substitut à la Régie intermunicipale de l'eau potable en remplacement de madame Lyne Beaulieu.

ADOPTÉE.

**2019-161 Nomination des maires suppléants  
Modifications**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2017-458, adoptée le 13 novembre 2017 afin que les mandats de maires suppléants soient attribués comme suit pour les mois mentionnés :

- Madame la conseillère Brigitte Collin : mai à août 2019;
- Madame la conseillère Geneviève Labrecque : septembre à décembre 2020.

ADOPTÉE.

**2019-162 Adoption – Politique « Drogue et alcool en milieu de travail »**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique « Drogue et alcool en milieu de travail » telle qu'annexée à la présente comme si au long récitée.

ADOPTÉE.

**2019-163 Modification – Politique de reconnaissance des organismes  
Club d'échecs de Varennes**

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 11 mars 2019 du président du Club d'échecs de Varennes confirmant la cessation des activités dudit organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'organisme Club d'échecs de Varennes soit retiré de la liste des organismes reconnus dans la politique de reconnaissance.

ADOPTÉE.

**2019-164**

**Modification – Échelle salariale  
Convention collective des pompiers**

CONSIDÉRANT que les lieutenants intérimaires sont en fonction annuellement et qu'en fonction de leur statut, ils peuvent être appelés à remplacer les lieutenants réguliers lors d'interventions et/ou quarts de travail en caserne en raison d'absences diverses (maladie, vacances, etc.) et qu'ils sont alors rémunérés selon l'échelle de « lieutenant » (bonification de 10%);

CONSIDÉRANT les nombreuses ambiguïtés qui surviennent lors de la production des paies en lien avec les transferts de commandements durant une intervention;

CONSIDÉRANT qu'un lieutenant intérimaire pourrait être appelé à gérer, de façon spontanée, la caserne lors d'interventions alors qu'actuellement, en raison des dispositions de la convention collective, seul le lieutenant qui gère l'intervention est rémunéré pour cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE créer une nouvelle classe salariale au sein de l'échelle actuellement en vigueur. La rémunération du lieutenant intérimaire, incluant les « substituts » sera bonifiée de 5% en tout temps. De plus, lorsqu'un lieutenant sera absent pour une période de plus de trois mois, le lieutenant intérimaire désigné pour effectuer ledit remplacement se verra accorder le taux horaire de la classification « Lieutenant ».

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente de modification de la convention collective des pompiers.

ADOPTÉE.

**2019-165**

**Embauche – Conseillère en ressources humaines  
Madame Caroline Vigneault**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Madame Caroline Vigneault au poste de conseillère en ressources humaines, poste cadre pour le remplacement du congé de maternité de madame Maude Gendron-Rolland à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2019-166**

**Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marci  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2019-04 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 27 mars 2019.

ADOPTÉE.

**2019-167**

**Transaction quittance – dossier 500-17-093534-165  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Me Marc Giard, le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la transaction et quittance au dossier numéro 500-17-093534-165; dont copie est jointe en annexe.

ADOPTÉE.

**A-2019-11**

**Règlement 534-73 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier une interdiction de stationnement sur la rue de la Petite-Prairie**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-73 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier une interdiction de stationnement sur la rue de la Petite-Prairie.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Type de bâtiment qui sera construit au 12, rue Saint-Eugène
- Détail des travaux autorisés au 55, rue Sainte-Anne
- Présence de la Ville de Varennes à la rencontre sur la sécurité ferroviaire tenue à Boucherville
- Non-conformité des soumissions déposées pour les nouveaux ateliers municipaux
- Proposition de modification de zonage pour les zones mixtes
- Vision de la Ville de Varennes pour le redéveloppement du centre-ville
- Demande de tenue d'une soirée d'information sur le projet de Loi 122
- Enlèvement des abris d'auto temporaires
- Présence de gravier sur la piste cyclable le long du boulevard Lionel-Boulet
- Vitesse des vélos sur les sentiers dans les parcs

- Détail sur le développement TOD au parc Saint-Charles
- Préoccupation quant à la pérennité du parc Saint-Charles
- Propositions de modifications pour le projet TOD
- Proposition de tenir des conférences sur les démarches zéro déchet
- Demande de mise sur pied d'un système de recyclage de styromousse
- Demande de prévoir un quartier écologique en lieu et place des anciens ateliers municipaux
- Passage de camions sur la montée de la Picardie
- Mention de certaines compagnies locales ne respectant pas l'interdiction de circulation de camionnage
- Demande d'installation d'une enseigne clignotante visant à interdire le transport lourd
- Plainte relative à la vitesse sur la montée de la Picardie
- Demande d'installation d'éclairage près de l'arrêt d'autobus situé à l'intersection du boulevard René-Gaultier et de la rue Lavoie
- Détail des travaux autorisés par le règlement 885

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 29.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA